

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF- Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<i><u>Actifs non courants</u></i>			
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations corporelles		126 130	56 500
Moins : amortissements		(57 660)	(56 500)
		68 470	-
Immobilisations financières	3	9 452 337	9 483 474
		9 520 807	9 483 474
		<u>Total des actifs immobilisés</u>	<u>9 483 474</u>
		<u>Total des actifs non courants</u>	<u>9 483 474</u>
<i><u>Actifs courants</u></i>			
Placements et autres actifs financiers		5 667 023	6 712 717
Moins : provisions		(144 849)	(130 259)
	4	5 522 174	6 582 458
Autres actifs courants	5	515 461	59 453
Liquidités et équivalents de liquidités		4 473	3 372
		6 042 108	6 645 283
		<u>Total des actifs courants</u>	<u>6 645 283</u>
		<u>Total des actifs</u>	<u>16 128 757</u>

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<i><u>Capitaux propres</u></i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		1 315 210	1 874 872
<u>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>14 028 801</u>	<u>14 588 463</u>
Résultat net de la période		1 453 823	1 440 338
<u>Total capitaux propres avant affectation</u>	6	<u>15 482 624</u>	<u>16 028 801</u>
<i><u>Passifs courants</u></i>			
Autres passifs courants	7	80 291	99 956
<u>Total des passifs courants</u>		<u>80 291</u>	<u>99 956</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>80 291</u>	<u>99 956</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>15 562 915</u>	<u>16 128 757</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	8	1 335 439	1 363 132
Produits nets sur cessions de titres	9	376 473	347 300
Reprise sur provisions		70 313	92 893
<i>Total des produits d'exploitation</i>		1 782 225	1 803 325
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	10	238 813	274 049
Dotations aux amortissements et aux provisions	11	86 063	87 113
<i>Total des charges d'exploitation</i>		324 876	361 162
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 457 349	1 442 163
Charges financières nettes		(42)	(67)
Autres gains ordinaires		-	24
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		1 457 307	1 442 120
Impôt sur les sociétés	12	(3 484)	(1 782)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		1 453 823	1 440 338
<u>Résultat de la période</u>		1 453 823	1 440 338

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	13	3 290 784	3 590 350
Dividendes et intérêts encaissés	14	875 947	1 363 132
		<u>4 166 731</u>	<u>4 953 482</u>
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>			
Décaissements pour achats de titres	13	2 111 257	4 047 222
Distributions de dividendes	15	1 999 946	1 999 946
Jetons de présence		24 000	21 000
Autres décaissements		225 618	163 821
		<u>4 360 821</u>	<u>6 231 989</u>
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>			
		<u>(194 090)</u>	<u>(1 278 507)</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u>			
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations corporelles		(69 630)	-
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières	16	268 878	412 140
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	16	(4 057)	(198 575)
		<u>195 191</u>	<u>213 565</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT</u>			
Variation de trésorerie		<u>1 101</u>	<u>(1 064 942)</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>3 372</u>	<u>1 068 314</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>4 473</u>	<u>3 372</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevaient, au 31 Décembre 2013, à D : 9.452.337 contre D : 9.483.474 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.672	20,037	6.625.710
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	26.267	36,577	960.771
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9.452.337</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2012</u>			9.483.474
<u>Achats</u>			(31.137)
♦ ASTREE		3.963	
♦ DA AIR LIQUIDE		56	
<u>Ventes</u>			
♦ AIR LIQUIDE		35.157	
<u>Solde au 31/12/2013</u>			<u>9.452.337</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 5.522.174 et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	14.861	44,014	654.092
• UBCI	35.465	16,742	593.755
• ATTIJARI BANK	19.000	17,179	326.392
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	90.334	9,134	825.147
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV - CROISSANCE	938	257,370	253.029
• SICAV - RENDEMENT	3.317	102,565	337.996
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	88.237	9,282	819.053
• SPDIT SICAF	48.485	6	290.864
• CARTHAGE CEMENT	72.395	3,320	240.385
• ARTES	79.000	7,218	570.238
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	9,244	152.533
• POULINA GROUP HOLDING	12.000	6,648	79.775
• Société TFT	1	100,000	100
• One Tech	38.500	6,500	250.250
			<hr/>
<u>Total brut</u>			<u>5.677.023</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(144.849)
			<hr/>
<u>Total net</u>			<u>5.522.174</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2012</u>		<u>6.582.458</u>
<u>Achats</u>		<u>2.107.077</u>
♦ BIAT	73.600	
♦ UBCI 2013 DA (8/33)	38	
♦ ATTIJARI BANK	72.522	
♦ MONOPRIX	87.944	
♦ SFBT	12.717	
♦ SFBT DA 2013 (1/19)	2	
♦ ARTES	153.266	
♦ CARTHAGE CEMENT	33.726	
♦ CARTHAGE CEMENT DS 2013 (9/49)	3	
♦ Poulina Group Holding	42.215	
♦ One Tech	250.250	
♦ SICAV CROISSANCE	8.686	
♦ SICAV RENDEMENT	1.372.108	
<u>Ventes</u>		<u>(3.143.368)</u>
♦ BIAT	56.648	
♦ UBCI	3.477	
♦ MONOPRIX	42.395	
♦ SEPT MOLKA HOTEL	50.000	
♦ SATHOP	63.088	
♦ SICAV - RENDEMENT	2.566.291	
♦ SICAV - CROISSANCE	361.469	
<u>Moins-value latente sur titres SICAV- Croissance</u>		<u>(11.616)</u>
<u>Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement</u>		<u>2.212</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(84.903)</u>
<u>Reprises sur provisions</u>		<u>70.313</u>
<u>Solde au 31/12/2013</u>		<u>5.522.174</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au 31/12/2012</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au 31/12/2013</i>
• ATTIJARI BANK	34.041	-	20.313	13.728
• SITEX	30.748	18.484	-	49.232
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
• UIB	-	3.289	-	3.289
• ARTES	-	51.761	-	51.761
• POULINA GROUP HOLDING	3.750	11.369	-	15.119
• SEPT MOLKA HOTEL	50.000	-	50.000	-
Total	130.259	84.903	70.313	144.849

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 515.461, contre D : 59.453 à l'issue de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 13)	55.842	59.326
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	127	127
♦ Produits à recevoir	459.492	-
<u>Total</u>	<u>515.733</u>	<u>59.725</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>515.461</u>	<u>59.453</u>

Note 6 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission	(C)	340.000	340.000
• Autres réserves	(C)	1.373.591	1.373.591
• Résultats reportés	(C)	1.315.210	1.874.872
<u>Total</u>		<u>14.028.801</u>	<u>14.588.463</u>
Résultat net de l'exercice (1)	(C)	1.453.823	1.440.338
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>15.482.624</u>	<u>16.028.801</u>
Nombre d'actions (2)		1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,454	1,440

(A) Au 31 Décembre 2013, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 Décembre 2013, D : 4.482.624 et se détaillent comme suit :

- Prime d'émission	340.000 dinars
- Autres réserves	1.373.591 dinars
- Résultats reportés	1.315.210 dinars
- Résultat de l'exercice 2013	1.453.823 dinars

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2011</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 248 188	2 626 684	16 588 463
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Avril 2012						2 626 684	(2 626 684)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011						(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2012							1 440 338	1 440 338
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 874 872	1 440 338	16 028 801
Affectations approuvées par l'AGO du 11 Juin 2013						1 440 338	(1 440 338)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012						(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2013							1 453 823	1 453 823
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 315 210	1 453 823	15 482 624

Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevaient à la clôture de l'exercice à D : 80.291, contre D : 99.956 au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
• Etat, retenues à la source	7.836	3.120
• Etat, TCL à payer	1.320	901
• Actionnaires, dividendes à payer	375	321
• Charges à payer	64.441	32.527
• Compte d'attente passif	6.319	63.087
<u>Total</u>	<u>80.291</u>	<u>99.956</u>

Note 8 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élevèrent en 2013 à D : 1.335.439, contre D : 1.363.132 en 2012.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre de coupons</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Dividendes</i>
• SPDIT SICAF	48.485	0,550	26.667
• SFBT	88.237	0,650	57.354
• MONOPRIX	86.949	0,600	52.169
• AIR LIQUIDE	24.959	5,100	127.291
• ASTREE	330.672	1,300	429.874
• BIAT	13.711	2,500	34.278
• ARTES	61.125	0,500	30.563
• ATTIJARI BANK	16.625	1,340	22.278
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	0,333	5.494
• NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS	38.500	0,550	35
• SICAV RENDEMENT	13.760	3,320	45.683
• SICAV CROISSANCE	2.246	3,907	8.775
• POULINA GROUP HOLDING	12.000	0,200	2.400
• UBCI	27.000	0,600	16.200
• LIBYA OIL TUNISIE	231	73,100	16.886
• COTUSAL	13.924	33,000	459.492
<u>Total</u>			<u>1.335.439</u>

Note 9 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2013.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2013 à D : 376.473, contre D : 347.300 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• BIAT	37.859
• UBCI	942
• MONOPRIX	100.123
• SEPT MOLKA HOTEL	27.857
• AIR LIQUIDE	236.180
• SICAV - CROISSANCE	3.031
• SICAV - RENDEMENT	(20.115)

<u>Sous total (1)</u>	<u>385.877</u>
• <u>Moins-values latentes sur titres SICAV - CROISSANCE</u>	(11.616)
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT</u>	2.212

<u>Sous total (2)</u>	<u>(9.404)</u>

<u>Total (1+2)</u>	<u>376.473</u>

Note 10: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2013 à D : 238.813, contre D : 274.049 en 2012.

Il se détaille comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
• Services extérieurs, marché financier	9.077	11.899
- CMF	750	
- STICODEVAM	5.967	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	25.224	27.414
• Publicité, publications, relations publiques	4.169	4.976
• Frais de garde	105.070	141.837
• Jetons de présence	24.000	21.000
• Frais pour opérations sur titres	1.625	3.146
• Impôts & taxes	3.909	4.335
• Frais de gestion Banque de Tunisie	56.994	54.280
• Autres charges	8.756	5.162
<u>Total</u>	<u>238.813</u>	<u>274.049</u>

Note 11 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 86.063 en 2013, contre D : 87.113 en 2012, et se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
• Dotations aux amortissements	1.160	2.461
• Dotations aux provisions (cf. note 4)	84.903	84.652
<u>Total</u>	<u>86.063</u>	<u>87.113</u>

Note 12 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2013 à D : 3.484, contre D : 1.782 au 31 Décembre 2012. Il est déterminé comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.492.281</u>	<u>1.442.120</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	24.000	21.000
- Provisions pour dépréciation des titres	84.903	84.652
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	613.236	614.678
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT après distribution des dividendes	21.060	50.005
- Moins-values latentes sur titres SICAV à la clôture de l'exercice en cours	11.616	-
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.335.439)	(1.363.132)
- Reprises sur provisions pour titres	(70.313)	(92.893)
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(615.448)	(613.236)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(375.105)	(383.027)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>(148.818)</u>	<u>(239.834)</u>
- Déduction provisions pour titres	-	-
<u>Résultat imposable</u>	<u>(148.818)</u>	<u>(239.834)</u>
<u>Impôt sur les sociétés (min. d'impôt)</u>	<u>3.484</u>	<u>1.782</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(59.326)	(61.108)
<u>IS à reporter</u>	<u>(55.842)</u>	<u>(59.326)</u>

Note 13 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.143.367
- Placements courants	3.143.367	
• Plus-values nettes sur cessions		149.697
• Frais sur vente de titres		(2.280)
<u>Encaissements</u>		<u>3.290.784</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		2.107.079
- Placements courants	2.107.079	
• Frais sur achat de titres		4.178
<u>Décaissements</u>		<u>2.111.257</u>

Note 14 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droits de propriété		875.947
<u>Encaissements</u>		<u>875.947</u>

Note 15 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 11 Juin 2013)		2.000.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2012		321
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2013		(375)
<u>Décaissements</u>		<u>1.999.946</u>

Note 16 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS PROVENANT DES OPERATIONS SUR
IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les encaissements pour opérations sur immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		35.157
- Immobilisations financières	35.157	
• Plus-values nettes sur cessions		236.181
• Frais sur vente		(2.460)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>268.878</u>

Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		4.019
- Immobilisations financières	4.019	
• Frais sur achat		38
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>4.057</u>

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 03 Mai 2011, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.562.915 et un bénéfice net de D : 1.453.823, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires ne sont pas entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 21 Mars 2014

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 1^{er} Janvier 2012. En outre, elle a

porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2013, s'élèvent à D : 56.994.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars. Par décision du conseil d'administration réuni le 11 Juin 2013, cette indemnité a été portée à 1.000 dinars à compter du 1^{er} Juin 2013.

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010 a décidé également la mise à la disposition du Directeur Général d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2013, s'élèvent à D : 9.211.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles sus-visés.

Tunis, le 21 Mars 2014

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH